



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-R77.1-I

Date : 28 mai 2008

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Devant : M. le Juge Patrick Robinson, Président

Assisté de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 28 mai 2008

DANS L'AFFAIRE LJUBIŠA PETKOVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT LA COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE
INSTANCE DANS UNE AFFAIRE D'OUTRAGE**

L'Accusé :

Ljubiša Petković

NOUS, Patrick Robinson, Président de la Chambre de Première Instance III du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (respectivement la « Chambre » et le « Tribunal »),

VU l'Ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation dans l'affaire n IT-03-67-R77.1, rendue à titre confidentiel par la Chambre le 13 mai 2008,

VU l'ordonnance rendue le 23 mai 2008 par le Vice-président du Tribunal, agissant au nom du Président du Tribunal, par laquelle la procédure engagée contre Ljubiša Petković (« l'Accusé ») a été attribuée à la Chambre,

ATTENDU que l'Accusé a été transféré au siège du Tribunal le 28 mai 2008,

VU l'ordonnance rendue par la Chambre le 28 mai 2008 et levant la confidentialité des poursuites engagées contre l'Accusé,

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la justice et du déroulement rapide du procès d'attribuer l'affaire n° IT-03-67-R77.1 à un collège de juges,

EN APPLICATION de l'article 14 7) du Statut du Tribunal et de l'article 54 de son Règlement de procédure et de preuve,

DÉCIDONS que, dans l'affaire IT-03-67-R77.1, la Chambre sera composée comme suit :

M. le Juge Jean-Claude Antonetti, Président

M. le Juge Frederik Harhoff

Mme le Juge Flavia Lattanzi.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 28 mai 2008
La Haye (Pays-Bas)

Le Président de la Chambre

/signé/
Patrick Robinson

[Sceau du Tribunal]